

Le 11 mars 2021



SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES  
tél : 01 53 10 12 15 - www.sgdL.org  
courriel : communication@sgdl.org

Chers auteurs,

Nous avons le plaisir de vous adresser les résultats du 8e baromètre des relations auteurs-éditeurs, réalisé par la SGDL et la SCAM, établi à partir du questionnaire auquel vous avez été nombreux à répondre.

Ces résultats ont été présentés le 9 mars dernier lors d'une table-ronde organisée en ligne, suivie d'un débat animé par la rédaction du magazine *Livres Hebdo*.

Vous pouvez désormais consulter ce 8e baromètre [via ce lien](#) et visionner [la table-ronde](#) au cours de laquelle des auteurs et des éditeurs ont analysé et commenté ses résultats.

---

## Principaux enseignements

Si, pour un faible nombre d'auteurs et autrices (11 %), la relation avec leur éditeur s'est améliorée au cours des dernières années, force est de constater que pour la plupart l'évolution ne se fait pas dans le bon sens.

Ce 8e baromètre révèle une situation matérielle qui se dégrade, une rémunération toujours à la peine, des à-valoir réduits à peau de chagrin, et un manque de transparence persistant sur la reddition des comptes... Des résultats préoccupants pour la profession.

## La relation avec l'éditeur : une dégradation

31 % des auteurs et autrices déclarent avoir des relations non satisfaisantes, voire conflictuelles avec tous leurs éditeurs (+ 6 points par rapport à 2018) et un tiers estime que cette relation s'est détériorée depuis trois ans.

L'insatisfaction des auteurs se concentre essentiellement sur la promotion et la diffusion de leurs ouvrages, ainsi que sur les redditions de comptes.

## Le contrat : mieux, mais encore très insuffisant

Si les auteurs et autrices estiment mieux comprendre leurs contrats (52 % considèrent qu'ils sont clairs pour les droits papiers et 29 % pour les droits numériques), 40 % déclarent encore avoir besoin de solliciter un avis extérieur.

Ce recours à un tiers tend globalement à diminuer (il concernait un auteur sur deux en 2018), mais les auteurs font pour cela plus souvent appel à des professionnels (juristes, agents, sociétés d'auteurs).

## La rémunération : un taux moyen pour le livre papier de 8,2 %

Ce taux moyen, s'il est supérieur à celui de 2018 (7,2 %), cache de larges disparités selon les genres. En littérature générale, 1 % seulement des auteurs et autrices perçoit entre 15 et 20 % de rémunération sur le prix de vente hors taxe du livre. La majorité des contrats (52 %) se situe entre 10 et 15 %. Un tiers perçoit entre 5 à 10 %, et 11 % des auteurs déclarent une rémunération sous la barre des 5 %.

C'est notamment le cas en littérature jeunesse, où 38 % des auteurs et autrices reçoivent moins de 5 % de droits.

A noter également qu'un tiers des auteurs et autrices, tous genres confondus, ne perçoit aucun à-valoir ! Un chiffre en hausse par rapport à 2018.

## Droits dérivés : les mauvaises pratiques ont la vie dure

Près d'un quart des auteurs et autrices prend connaissance fortuitement de traductions de leurs livres, sans en avoir été informés au préalable par leur éditeur.

Circonstance aggravante : 62 % de celles et ceux qui en ont été informés n'ont jamais reçu les droits correspondant à cette exploitation. Ils étaient 52 % en 2018 et 59 % en 2015.

## La reddition des comptes et le paiement des droits : toujours à la peine

Pour un auteur sur deux, les redditions de comptes ne sont ni claires ni complètes chez aucun de leurs éditeurs. 59 % ont déclaré avoir dû écrire à leur éditeur pour réclamer le paiement de leurs droits.

Et ils sont 16 % à signaler que l'envoi de la reddition des comptes n'est pas accompagné ou suivi par le versement des droits qui leurs sont dus.

Vous pouvez consulter les précédents baromètres sur cette [page](#).

Scam\*

**lh**  
LIVRESHEBDO